

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION TELEPHONIQUE DE LA COMMISSION DE DEPISTAGE LE 21 AVRIL 2011**

- Etaient présents** :
- Eric MANISCALCO, SNEG, membre de la commission
  - Aurélien ROUET, AIDES (56), membre de la commission
  - Gwen Burel, déléguée d'action AIDES 29
  - Pierre-Olivier LE CLANCHE, AIDES (35),
  - Jean-Marie LE GALL, AIDES (instance nationale)
  - Fabienne LE NEZET, CDAG Lorient,
  - François-Baptiste DREVILLON, CHIC Quimper, membre de la commission
  - Souala FAOUZI, CHU Rennes, invité en tant qu'expert à la commission
  - Françoise MORIN, CHU Rennes, membres de la commission
  - Elisabeth BOITIN-BARDOT, CHU Cornouaille, membre de la commission
  - Myriam BESSE, PCCPPS, membre de la commission
  - Hadija CHANVRIL, Corevih Bretagne,
  - Marie-Claire LE MARTELOT, CDAG Lorient et Vannes, pilote de la commission
  - France FREMAUX, secrétaire Actions de Santé Lorient.
  - Cécille FOURDAN, réseaux Ville-Hôpital 35

Excusés : M-Christine DERRIEN, CHU Brest,

### **I – VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU 24 NOVEMBRE 2010**

Aurélien ROUET a transmis aux membres présents à la dernière commission de dépistage un mail avec des modifications relatives à la position d'AIDES pour l'achat d'un camion. En effet, ils sont opposés à cet achat pour trois raisons :

1°) Cet achat n'est pas une mission du COREVIH

2°) Il n'y a pas de réel besoin

3°) le problème initial est le risque d'une stigmatisation faite par le public et la visibilité faite autour de ce camion. Des personnes pourraient ne pas venir pour cette raison.

Eric MANISCALCO est d'accord partiellement avec Aurélien ROUET et souligne qu'il faudra travailler sur la présentation de cette action auprès du public. Il précise que la veille au soir, lors d'une intervention hors-mur sur une aire de repos dans le Morbihan, aucune animosité n'est apparue.

Françoise MORIN indique que les conditions de dépistage hors-murs ne sont pas idéales aussi bien pour l'équipe que pour le public. Cela s'effectue dans une tente même par temps de pluie ou en hiver.

Gwénaelle Burrel ne trouve pas pertinent l'achat d'un camion situé à Rennes pour une action sur Brest.

Elisabeth BOITIN-Bardot lui répond qu'une fiche technique précisant l'organisation de l'utilisation du camion sera mise en place avec par exemple un temps d'utilisation de 3 mois pour chaque département, ceci afin d'éviter les déplacements.

Gwénaelle Burel signale que dans ce cas, sans le camion, ils ne pourront pas faire d'actions extérieures.

Eric MANISCALCO lui répond que rien ne les empêche de faire du dépistage hors-murs sans le camion en dehors de ces 3 mois.

François-Baptiste Drevillon intervient en soulignant que le camion de Quimper ne pourra bientôt plus être utilisé et que celui de Brest est en fin de vie.

Hadija CHANVRIL tient à préciser que le vote pour l'achat du camion a eu lieu lors de la dernière réunion (5 voix pour ; 1 voix contre) et qu'il leur est demandé uniquement de valider le précédent compte-rendu.

Le compte-rendu est validé avec les modifications apportées par Aurélien ROUET.

## **II – FICHE ACTIONS FORMATION DEPISTAGE HORS-MURS**

Hadija CHANVRIL demande si cette fiche action est retravaillée.

Marie-Claire LE MARTELOT indique qu'elle travaille pour le COREVIH en dehors de ces missions et qu'elle ne peut consacrer plus de temps. De ce fait, elle ne pourra donc pas réétudier cette fiche actions. Elle précise que sa présence n'est pas nécessaire et qu'une autre personne peut travailler sur cette fiche. Un appel est lancé à la commission.

## **III – TROD**

Hadija CHANVRIL indique que M. EPAILLARD de l'ARS a demandé à la commission un cadre opérationnel régional sur l'utilisation des TROD.

A la question de Jean-Marie LE GALL, Marie-Claire LE MARTELOT précise que le document proposé a été écrit en collaboration avec Hadija CHANVRIL et Souala FOUAZI, les autres membres de la commission étant peu disponibles pour réaliser ce travail. Ce document s'est basé sur le décret. Les textes encadrés sont des propositions faites aux membres de la commission dépistage comme base de discussion uniquement.

### **- « 1.4.2 Attestation de suivi de cette formation »**

Les membres d'AIDES ne souhaitent pas que du règlement s'ajoute en plus aux contraintes déjà émises par le décret. Ils posent ainsi la question de la formation des personnes utilisateurs des TROD et de la compétence du COREVIH à ce sujet.

Hadija CHANVRIL précise que le COREVIH n'est pas un institut de formation et que sa mission est qu'une coordination et une harmonisation des pratiques existent au sein de la

région avec les différents partenaires. Chaque partenaire est là pour apporter son expérience et qu'il y ait ainsi une mutualisation des compétences entre association et médecin. Quid des autres structures réalisant ou souhaitant réaliser du dépistage (CLGBT, autres associations,...) Le COREVIH propose dans ce cadre une formation sur les TROD. De plus, au sein du COREVIH, des membres possèdent peut-être un agrément pour les formations.

Marie-Claire LE MARTELOT informe la commission que Le COREVIH de la Normandie travaille aussi sur formation.

Les membres d'AIDES soulignent qu'ils sont déjà formés par leur propres moyens et ne voyent pas l'intérêt de refaire une formation délivrée par le COREVIH.

Aurélien ROUET considère que le COREVIH est en décalage par rapport à ses compétences et quelle est sa compétence quant à une éventuelle habilitation de sa part sur les locaux, horaires, et formation. A ce sujet, AIDES ne veut pas donner leur dossier d'habilitation transmis à l'ARS à la commission dépistage. Il ne souhaite pas que les autres structures copient sur leur projet. De plus, celui-ci n'étant pour l'instant pas validé par l'ARS, il ne souhaite pas le communiquer.

Hadija CHANVRIL souhaitait partir de leur projet ou avoir un « petit topo » comme base pour pouvoir élaborer un au nom du COREVIH.

#### **- « 1.5 Horaires et lieux d'interventions »**

Gwénaelle Burel demande si la notion de véhicules particuliers intègre les véhicules associatifs.

Marie-Claire LE MARTELOT répond négativement et que c'est pour des conditions de sécurité et d'hygiène et qualité de prise en charge qu'il est fait mention d'exclure les véhicules particuliers « style 206 par exemple » et donc tous véhicules particuliers. Mais si cela pose problème, elle précise que cette phrase peut être enlevée.

François-Baptiste considère, ayant suivi une formation sur l'utilisation des TROD, que c'est exact, les TROD ne peuvent être réalisés n'importe où et que les conditions doivent être réunies.

De plus, les membres d'AIDES souhaitent que l'on parle plutôt de suivi et non de validation par la commission des premières demandes et des locaux. Ceci n'est pas de la compétence du COREVIH. L'évaluation de l'utilisation des TROD est faite par l'ARS.

Eric MANISCALCO précise que le SNEG ne s'est pas positionné pour les TROD. Ils seront attentifs à leur utilisation et que cela ne se fasse pas n'importe où et n'importe comment, par exemple dans les commerces gays. De plus, ils feront attention à passer le message que les TROD ne doivent pas faire oublier les préservatifs.

Cécille FOURDAN du réseaux Ville-Hôpital 35, indique également qu'aucune décision n'a été émise sur les TROD.

Marie-Claire LE MARTELOT déclare que les phrases incriminées peuvent être enlevées. Elle remarque également que le suivi devra être fait par des personnes, qu'il faut définir leur nombre et qu'elles soient réellement présentes.

Hadija CHANVRIL évoque la mise en place de réunion ponctuelle régulière avec des modalités de travail.

Marie-Claire LE MARTELOT signale que ces personnes inscrites dans ce groupe de travail devront être présentes et disponibles pour ces réunions.

Les membres d'AIDES souhaitent que le COREVIH clarifie la demande de l'ARS quant à la demande de cadrage opérationnel pour les TROD.

- « *1.9.2 Dépistage hors-murs en partenariat avec des équipes soignants/associations.* »

AIDES signale que cette modalité les freine dans les actions de dépistage.

Marie-Claire LE MARTELOT est d'accord pour enlever la notion de partenariat. Elle signale qu'après s'être concertée avec les infirmières et la secrétaire et comme certains partenaires ont des difficultés de partenariat avec le CDAG de Lorient et Vannes, elle demande également que la notion de partenariat soignants/associations pour le dépistage hors-murs soit ôtée. Ceci est contraignant dans les deux sens selon elle.

François-Baptiste Dréville, signale que dans la phrase, on précise « dès que cela sera possible » et ne comprend pas pourquoi on l'enlèverait dans ce cas.

Les membres d'AIDES abordent la question du conventionnement entre une association et une structure médicale

Elisabeth Boitin-Bardot souligne que pour ce style de convention, il faut anticiper l'action en amont. En effet, les structures médicales ne pourront pas être à disposition « sur l'heure » pour les personnes dépistées positivement lors d'actions faites les associations.

Les modalités de prise en charge doivent donc être réfléchies et cela sera encore plus difficile pour les petites structures.

Marie-Claire LE MARTELOT signale également que ces missions peuvent difficilement la libérer comme elle le souhaite pour ce type d'intervention.

La réunion se termine sur ce point faute de temps.

La date de la prochaine réunion sera fixée par Internet avec plusieurs propositions de date.

Une rencontre inter-corevih avec la région Pays de Loire sur le dépistage le 20 octobre prochain sera également discutée.